

UNE CAMPAGNE DE SÉCURITÉ POUR LES CYCLISTES

Avec le changement d'heure, la nuit tombe désormais plus tôt... Sur la route, comme en ville, les cyclistes sont en danger s'ils ne sont pas bien vus des automobilistes ou motards. Du 2 au 6 novembre, l'association "Partageons la route en Cévennes" sera sur le bord de la chaussée pour sensibiliser les cyclistes sur l'importance des systèmes d'éclairage.

L'association "Partageons la route en Cévennes" organise, du 2 au 6 novembre, une campagne de sensibilisation en direction des cyclistes. Intitulée "Cyclistes, brillez en Cévennes !" elle a pour but de rappeler aux deux roues, l'importance de l'utilisation de matériel visant à les rendre plus visibles, notamment la nuit. En effet, si l'éclairage urbain permet de voir, il est un faux ami pour les cyclistes qu'il ne rend guère plus visibles.

Des équipements obligatoires

L'équipement nocturne des vélos doit obligatoirement se composer « *d'un feu blanc à l'avant, d'un feu rouge à l'arrière, de catadioptrés à l'avant, à l'arrière, sur les roues et les pédales* », insiste le président Denis Dumas. *Le gilet à haute visibilité, efficace par faible luminosité, devient insuffisant lorsque la nuit est tombée. Il est cependant obligatoire hors agglomération* ».

C'est munis de ces principes de base que, durant la campagne, les membres de l'association se posteront dans des endroits clés de la ville pour rappeler aux cyclistes de passage ces règles essentielles de sécurité.

Un kit d'éclairage pour ceux qui en sont dépourvus

Ils se proposeront d'effectuer un rapide contrôle technique des vélos qui s'arrêteront à leur hauteur et installeront un kit d'éclairage pour ceux qui en seraient démunis. Ils distribueront également un gilet haute visibilité ou un brassard "barrette jaune", plus un kit de barrette lumineuse pour les rayons des roues.

Le défaut d'éclairage sur un vélo peut être sanctionné d'une amende de 11 €, alors que l'utilité de l'utilisation systématique d'un casque même, si celui-ci n'est pas obligatoire, est clairement démontrée.

www.partageonslarouteencevennes.fr